

VENDRE EKOÉNERGIE



est plus simple que vous ne le pensiez !

Notre label est applicable sur les tarifs verts, les PPA, les Garanties d'Origine (GOs) découplées, etc. En tant que vendeur autorisé, vous pouvez proposer EKOénergie à vos clients voulant faire la différence (et à ceux qui n'ont pas encore demandé EKOénergie).

Démarche pour vendre de l'énergie renouvelable avec le label EKOénergie :

1 Vérifiez si vos installations remplissent les critères d'EKOénergie

C'est facile et rapide, consultez notre base de données EKODirect ou contactez-nous à info@ekoenergy.org

2 La tarification est structurée par vous

La contribution pour EKOénergie est toujours la même.



0.10€ à des installations pour un impact supplémentaire,
0.08€ pour le Secretariat,
+ **0.10€** pour la restauration de lits de rivières (si énergie hydraulique)

3 Proposez EKOénergie à vos clients !

Le label n'est présent que lorsque le consommateur souhaite utiliser EKOénergie.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des textes, des photos, etc.

4 Déclarez chaque année vos volumes vendus d'EKOénergie dans le formulaire d'audit

EKOénergie vous envoie la facture.



L'audit est un contrôle que nous effectuons sur les volumes vendus pour vérifier qu'ils proviennent d'installations approuvées.

Il n'y a pas de frais cachés ou de coûts initiaux.


La contribution EKOénergie est basée sur les volumes vendus, vous n'avez pas besoin de tenir compte de la capacité de l'installation.



APRÈS AVOIR VENDU DE L'EKOÉNERGIE

suivez les étapes suivantes :

Nous sommes ravis d'organiser des rendez-vous et de présenter la procédure autant de fois que nécessaire ! N'hésitez pas à nous contacter en cas de changement de personnel ou si vous avez besoin de plus d'informations.

- Informez-nous après un accord pour que nous vous envoyions **la preuve EKOénergie + la lettre de remerciement** à votre client
- Répétez à vos clients qu'ils **sont libres d'utiliser le logo** →  Une explication détaillée est disponible dans le livre de la marque EKOénergie.
- Déclarer tous les volumes vendus avec le label EKOénergie une fois par an, **en mars**, pour l'année écoulée (sauf accord contraire)
- Envoyez-nous une liste des clients + les relevés d'annulation des GOs **avant juin** (pour l'audit des ventes)

Rappel (consultez le site ekoenergy.org pour plus d'informations ou contactez-nous)

Un label - Six Objectifs de Développement Durable



Le label EKOénergie est :

POUR les volumes vendus/consommés uniquement
POUR un impact positif supplémentaire
POUR une communication facile

NON POUR les installations
NON POUR tous les volumes générés
NON POUR la labellisation d'une entreprise